Nations Unies S/PV.5019



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5019e séance

Mercredi 11 août 2004, à 10 heures

New York

Président :	M. Denisov	(Fédération de Russie)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Li Junhua
	Espagne	M. De Palacio España
	États-Unis d'Amérique	Mme Patterson
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

04-45615 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la séance d'aujourd'hui, les membres du Conseil entendront un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Prendergast, à qui je donne la parole.

M. Prendergast (*parle en anglais*) : Je suis au regret d'annoncer que, depuis le dernier exposé du Secrétariat au Conseil, en date du 13 juillet (voir S/PV.5002), aucun progrès tangible n'a été accompli vers la relance du processus de paix au Moyen-Orient et que la violence a continué de causer la mort d'innocents.

Aucune des parties n'ayant pris les mesures appropriées pour protéger les civils, toutes deux manquent à leurs obligations au titre du droit international. Israël, en sa qualité de puissance occupante, a l'obligation de protéger les civils palestiniens et non de détruire leurs biens, sauf si les opérations militaires le rendent absolument nécessaire. Des civils palestiniens continuent de pâtir des opérations militaires israéliennes. L'ampleur des destructions de biens palestiniens par l'armée israélienne suscite des inquiétudes concernant les châtiments collectifs. De son côté, l'Autorité palestinienne est tenue, en vertu des accords conclus avec Israël, du droit international humanitaire et des engagements pris au titre de la Feuille de route, de protéger les civils israéliens des attaques lancées depuis les territoires dont elle a le contrôle. Elle n'a pas réussi à s'acquitter de cette obligation, les civils israéliens continuant de subir des attaques palestiniennes, dernièrement sous la forme de tirs de roquettes Qassam. Le fait qu'une partie dénonce les actions de l'autre ne l'exempte en aucun cas de ses propres obligations. Il ne peut y avoir de condition préalable au respect du droit humanitaire et des accords internationaux.

Au cours du mois écoulé, 54 Palestiniens ont été tués, tandis que 400 Palestiniens et 23 Israéliens ont été blessés. Depuis septembre 2000, 3 553 Palestiniens et 949 Israéliens ont été tués. Cela fait passer à 34 770 le total des victimes palestiniennes et à 6 102 celui des victimes israéliennes depuis l'éclatement de l'Intifada.

On observe depuis peu l'apparition d'une nouvelle tendance inquiétante : les militants palestiniens lancent des roquettes Qassam sur Israël; s'ensuivent des tirs de missiles par des hélicoptères israéliens dans la bande de Gaza et des incursions de plus en plus avancées dans les régions adjacentes à Israël. La partie nord de la bande de Gaza a été le théâtre d'une vaste opération israélienne, baptisée « Bouclier avancé », autour de la ville de Beit Hanoun. L'opération a été enclenchée le 29 juin après une attaque meurtrière aux roquettes Qassam contre Sderot. Si les troupes israéliennes ont depuis lors été redéployées à la périphérie de la ville, plusieurs secteurs de Beit Hanoun restent entièrement assiégés du fait que l'opération a été étendue au centre de la ville, mais aussi, juste avant le redéploiement, au camp de réfugiés de Jabalya, situé entre Beit Hanoun et la ville de Gaza. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'opération a fait à ce jour 19 morts et 140 blessés.

Durant la période considérée, plus de 60 roquettes ont été tirées depuis Beit Hanoun en direction de communautés israéliennes implantées à proximité de la bande de Gaza, faisant plusieurs blessés et des dégâts matériels. Le 21 juillet, une roquette Qassam tirée depuis Beit Hanoun est tombée dans la chambre d'une maison où dormaient une mère et ses deux enfants, dans un kibboutz du Neguev occidental. Par chance, et miraculeusement, il n'y a eu aucun blessé. Le 29 juillet, plusieurs roquettes sont tombées sur la ville israélienne de Sderot, faisant cette fois neuf blessés parmi ses habitants. Dans notre dernier exposé, nous avions informé le Conseil que des tirs de roquettes avaient tué plusieurs personnes à Sderot, dont

un enfant. Si aucune mort n'a été enregistrée dans la vague actuelle des attaques aux tirs de roquettes, la multiplication de celles-ci est inquiétante et constitue un véritable danger pour les civils. En comptant les attaques dont je viens de parler, l'ONU recensait au 6 août, pendant la même période, un total de 106 attaques lancées depuis la bande de Gaza, 90 % environ impliquant des tirs de roquettes Qassam et 10 % des tirs de mortier. Nous engageons l'Autorité palestinienne à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser ces attaques.

L'accès à Beit Hanoun a été réduit à une seule route, toute entrée et sortie nécessitant un arrangement préalable avec les Forces de défense israéliennes (FDI), ce qui a causé des pénuries en eau, en vivres et en médicaments dans certains secteurs. Suite aux protestations de la communauté internationale, notamment aux déclarations publiques de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et du Programme alimentaire mondial, ainsi qu'à l'intervention d'Européens, d'Américains et du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, les FDI ont commencé à se retirer de ces secteurs et de la majeure partie de Beit Hanoun à 1 heure du matin le jeudi 5 août.

Au 6 août, l'UNRWA et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires recensaient 20 maisons détruites, 230 partiellement endommagées, 6 puits endommagés et 15 usines détruites. Bien que s'efforçant de mieux se protéger contre les attaques lancées depuis la bande de Gaza, Israël est tenu d'agir dans le respect de ses obligations découlant du droit international humanitaire. Israël doit protéger les civils palestiniens et leurs biens en menant des opérations qui soient proportionnées à la menace qu'il cherche à conjurer.

Le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a recensé pendant l'opération « Bouclier avancé » cinq incidents au cours desquels, malgré des arrangements préalables, les FDI ont ouvert le feu dans des zones où du personnel des Nations Unies était présent, et deux cas où les FDI ont refusé d'autoriser le personnel des Nations Unies pris dans une escarmouche à Erez de se mettre à l'abri. Trois incidents de ce type avaient déjà eu lieu à Erez avant le déclenchement de l'opération « Bouclier avancé » : le 23 mars, le 15 avril et le 12 mai 2004. Entre janvier et juin de cette année, on a enregistré 44 incidents dans lesquels les forces de sécurité israéliennes ont ouvert le feu sur des bâtiments ou des installations des Nations Unies alors que du personnel se trouvait à l'intérieur. Nous sommes vivement préoccupés par le nombre inacceptable des incidents dans lesquels la sécurité du personnel des Nations Unies a été compromise par l'action des FDI ces dernières semaines. Israël a l'obligation de protéger le personnel humanitaire et de faciliter l'exercice de son activité.

Le 21 juillet, sur fond d'opérations militaires israéliennes et de troubles internes croissants, le fonctionnaire habilité – le Commissaire général Peter Hansen de l'UNRWA – a fait passer à la phase 4 le niveau de sécurité de l'ONU, qui nécessite le retrait, de la bande de Gaza, de la plupart du personnel international. Le 5 août, l'UNRWA a transféré tout le personnel international restant, à l'exception du personnel au service du Commissaire général et de celui de son adjoint. Je suis persuadé que le Conseil comprendra nos préoccupations concernant leur sécurité et les restrictions imposées à leur travail tant par les opérations militaires israéliennes que par les troubles internes croissants que connaît l'Autorité palestinienne.

Un phénomène particulièrement inquiétant est le nombre d'enfants qui sont les victimes directes de la violence. Le 29 juillet, un Palestinien de 12 ans a été tué par balles et sept autres – y compris trois enfants – ont été blessés alors que les troupes israéliennes tiraient sur un cortège funèbre dans le sud de la bande de Gaza. Quelques jours auparavant, le 26 juillet, une fillette de 12 ans a été la victime de tirs provenant d'un mirador des FDI alors qu'elle jouait au football dans un quartier périphérique de la ville de Khan Younis dans la bande de Gaza. Elle est décédée sur le chemin de l'hôpital. Un Palestinien de 16 ans est tombé sous les tirs d'armes à feu alors qu'il se tenait à la fenêtre de sa maison à Beit Hanoun le 24 juillet. Le 4 août, cinq Palestiniens, dont un garçon de 10 ans, ont été tués dans des incidents différents en Cisjordanie et à Gaza. D'après des sources palestiniennes, un Palestinien de 14 ans a été tué à Beit Lahiya alors qu'il était assis chez lui. À Rafah, un Palestinien a été tué et cinq autres blessés dans des situations analogues.

Au cours du mois écoulé, Israël a procédé à des exécutions extrajudiciaires. Le 19 juillet, Israël a blessé au total cinq militants lors de deux tirs de missiles séparés contre une résidence protégée du camp de réfugiés de Chati près de la ville de Gaza. Trois jours

plus tard, un autre missile tiré par un hélicoptère à Gaza a tué un haut représentant du Jihad islamique, son aide et un troisième Palestinien. Par la suite, le 29 juillet, un troisième tir de missile a coûté la vie à deux militants à Rafah. Nous demandons une fois encore à Israël de cesser cette pratique illégale.

Des campagnes de fouille et d'arrestation se sont poursuivies sans interruption sur l'ensemble de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et ont parfois été intensifiées. Les opérations quasi quotidiennes ont entraîné la détention de plus de 130 personnes entre le 14 juillet et le 5 août.

Les couvre-feux ont continué à être imposés dans nombre de villes et villages palestiniens. Dans la bande de Gaza, les déplacements et l'accès restent fortement entravés, en particulier dans la zone nord touchée par l'opération en cours autour de Beit Hanoun. De nombreux postes de contrôle volants ont été mis en place dans tous les secteurs du territoire palestinien. Jéricho demeure une zone militaire fermée. Le 21 juillet, Israël a permis l'entrée de fournitures de base dans la ville pour la première fois depuis 11 jours. Les secteurs nord de Tulkarem, Qalqiliya et Salfit ont également été gravement touchés par la fréquente mise en place de postes de contrôle volants entre le 23 et le 26 juillet.

La fermeture du point de passage de Rafah vers l'Égypte a entraîné des difficultés croissantes pour plus de 3 500 Palestiniens bloqués du côté égyptien. Ce point de passage unique pour les Palestiniens voyageant hors de la bande de Gaza a été fermé pendant 19 jours puisque Israël affirmait détenir des informations solides selon lesquelles des terroristes creusaient un tunnel sous le point de passage et avaient l'intention de le bourrer d'explosifs. Des civils – dont des centaines d'enfants et de personnes âgées – ont dû dormir par terre dans le terminal depuis le 17 juillet sous des températures allant de 30 à 40 degrés Celsius, avec l'assistance de la Société égyptienne du Croissant-Rouge et du Comité international de la Croix-Rouge. Israël a rouvert le point de passage le 6 août.

Au cours du mois écoulé, Israël a continué à démolir des maisons palestiniennes, malgré les appels répétés lancés par la communauté internationale pour qu'il mette un terme à cette pratique. Comme je l'ai déjà dit, rien qu'à Beit Hanoun, dans le cadre de l'opération « Bouclier avancé », une vingtaine de maisons ont été entièrement rasées et 230 autres ont été endommagées. Des démolitions analogues se sont poursuivies au cours des opérations militaires menées par les FDI dans les camps de réfugiés de Rafah et de Khan Younis. Par exemple, dans le nord de la Cisjordanie, le village d'Azzun Atmeh a reçu 25 ordres de démolition, et 11 habitations y ont été détruites le 4 août. Au cours de la période considérée, le Gouvernement israélien a continué la pratique consistant à démolir les maisons des familles de personnes liées aux attentats-suicide à la bombe. De telles démolitions punitives touchant des personnes qui ne sont pas inculpées d'un crime constituent une forme de châtiment collectif.

Il a maintes fois déjà été dit dans cette salle que les violences qui se poursuivent sur le terrain sont une conséquence directe de l'occupation et de l'absence de tout espoir véritable de progrès vers un règlement pacifique du différend par le biais de négociations. Le Secrétaire général et ses représentants ont indiqué, à maintes reprises également, que la Feuille de route pour la paix du Quatuor, approuvée par le Conseil dans sa résolution 1515 (2003), représente un moyen réaliste et viable de sortir de la situation désespérée actuelle et de reprendre le dialogue politique. Toutefois, les deux parties n'ont pas honoré leurs obligations minimales en vertu de la Feuille de route.

Comme nous l'avons constamment dit ces 12 derniers mois, l'Autorité palestinienne, malgré les promesses de son Président, n'a fait aucun progrès s'agissant de son obligation fondamentale d'agir immédiatement sur le terrain pour mettre un terme à la violence et combattre la terreur. Le Gouvernement israélien n'a fait, en dépit de son engagement, aucun progrès s'agissant de son obligation fondamentale de démanteler immédiatement les avant-postes des colons érigés depuis mars 2001 et de prendre des mesures pour geler complètement les activités d'implantation. Tant que l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien ne prendront pas les premières mesures nécessaires pour imprimer un élan nouveau vers la paix, l'impasse se prolongera et il n'y aura pas de cessez-le-feu durable. Ces premières mesures sont claires : du côté palestinien, il faut mettre sérieusement en œuvre les réformes dans le domaine de la sécurité et ne plus recourir à la violence sous toutes ses formes; et, du côté israélien, il s'agit de démanteler les avant-postes des colons et d'appliquer un gel complet de toutes les activités d'implantation. Je suis navré de

reconnaître qu'il y a peu de raison jusqu'ici de croire que nous verrons l'adoption de telles mesures par l'une ou l'autre des parties, encore moins par les deux.

Les progrès dans la mise en œuvre de la réforme palestinienne continuent d'être lents et sont surtout de façade. Cela ne peut être expliqué que par le manque de volonté politique pour avancer dans cette direction. Dans son exposé de juillet au Conseil, Terje Roed-Larsen, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, a mis en garde contre ce qu'il a décrit comme un « chaos qui s'installe […] dans les zones palestiniennes ». M. Road-Larsen – un vétéran du processus de paix au Moyen-Orient, un observateur impartial représentant le Secrétaire général et un ami à la fois des peuples palestinien et israélien – a pour devoir de rappeler aux deux parties leurs obligations en vertu des dispositions du droit international, des accords signés et de la Feuille de route. Il a également pour devoir d'appeler l'attention sur les problèmes qui pourraient entraver les efforts de la communauté internationale pour relancer le processus de paix. Je suggèrerais qu'en réponse à ces mises en garde et à ces défis, l'accent soit mis sur le message qui est transmis et non sur celui qui le transmet.

Comme M. Roed-Larsen l'a indiqué dans l'exposé du mois dernier, les exigences de réforme de l'Autorité palestinienne ne viennent pas seulement du Quatuor, mais aussi du peuple palestinien. L'impasse où se trouvent les réformes tant attendues et le manque de bonne volonté affichée par l'Autorité palestinienne face aux exigences intérieures ont conduit à une avalanche de protestations et à un réel danger de chaos.

De fait, le 17 juillet, le Premier Ministre Qoreï a présenté sa démission en alléguant l'état de chaos sans précédent. Le Président Arafat a annoncé une série de mesures en matière de sécurité pour prévenir une nouvelle détérioration, dont la nomination à la tête des forces de sécurité nationales du directeur du service de renseignements militaires et la désignation d'un nouveau chef de la police à Gaza. Toutefois, ces mesures ont entraîné de nouveaux troubles puisque des milliers de personnes sont descendues dans les rues de la ville de Gaza pour protester. Les manifestations se sont poursuivies le 18 juillet et ont entraîné des heurts entre les différentes factions du Fatah. Une foule en colère a attaqué le siège du service des renseignements militaires palestinien à Rafah. À Khan Younis, un groupe de Palestiniens armés a attaqué le siège du service des renseignements militaires, s'est emparé d'armes et a mis à sac le bâtiment avant de l'incendier. Dans le même temps, des hommes armés non identifiés ont tiré sur Nabil Amr – ancien Ministre palestinien de l'information et détracteur bien connu des mesures fort limitées prises par l'Autorité palestinienne en matière de réforme – dans sa maison à Ramallah le 20 juillet. Il a survécu à l'attaque mais a été grièvement blessé.

Après cette attaque, les troubles, le mécontentement populaire et le chaos se sont accentués. Finalement, une médiation politique, menée notamment par un groupe de membres du Conseil législatif palestinien, a conduit à un accord aux termes duquel le Président Arafat a convenu d'octroyer au Premier Ministre Qoreï – Abou Ala – les pleins pouvoirs pour ce qui est des organes de sécurité, qui relèvent actuellement de l'autorité du Ministre de l'intérieur, et de respecter la Loi fondamentale en ce qui concerne les pouvoirs du Premier Ministre. Le 27 juillet, Abou Ala a retiré sa démission. Toutefois, en dépit de ces faits nouveaux, l'autorité et le contrôle en dernier ressort sur tous les organes de sécurité de l'Autorité palestinienne continuent de relever du Conseil national de sécurité, dirigé par le Président Arafat.

Les troubles se sont poursuivis et, le 30 juillet, des éléments armés du Fatah ont enlevé trois ressortissants étrangers au moment où ils rentraient chez eux à Naplouse. Les trois individus ont été libérés sans difficulté deux heures plus tard. Des sources relevant de la sécurité palestinienne ont annoncé, le 31 juillet, qu'une tentative d'assassinat contre le Premier Ministre Ahmed Qoreï avait été déjouée. Le même jour, des tireurs armés appartenant aux brigades des martyrs d'Al-Aqsa ont incendié les bureaux du Service des renseignements généraux de l'Autorité palestinienne à Djénine. Le 1er août, des tireurs non identifiés ont ouvert le feu pour interrompre une réunion du Fatah demandant des élections internes. Le lendemain, deux Palestiniens accusés d'avoir collaboré avec Israël ont été assassinés par des hommes armés inconnus. Tous deux faisaient partie des sept Palestiniens qui avaient été blessés, plus tôt, lorsqu'un policier de l'Autorité palestinienne avait apparemment lancé deux grenades à main dans une cellule renfermant des personnes soupçonnées de collaborer avec Israël. À Naplouse, des tireurs non identifiés ont

ouvert le feu sur la maison de l'ancien maire Ghassan Shaka'a, qui a démissionné il y a deux mois pour protester contre le chaos qui commençait à régner dans la ville.

Le Ministre de l'intérieur a pris plusieurs mesures pour réorganiser les forces de police. Toutefois, Israël serait apparemment revenu sur sa décision antérieure d'accéder à la requête du Ministre visant à autoriser la police palestinienne à commencer à porter des armes à l'intérieur des villes palestiniennes à partir du 6 août. La coopération d'Israël pour faciliter toutes les mesures prises par l'Autorité palestinienne pour réformer ses forces de sécurité est d'une importance considérable.

Parallèlement, les mesures de sécurité prises par l'Autorité palestinienne sont encore limitées et peu claires. L'intention annoncée du Président Arafat de regrouper les forces de sécurité en trois organes, au lieu de neuf, comme requis par la Feuille de route, est la bienvenue. Toutefois, cela doit encore être traduit en changements réels sur le terrain. Ces 12 derniers mois, nous n'avons eu de cesse de demander au Président Arafat de prendre des mesures résolues pour réformer, recentrer et réhabiliter les services de sécurité palestiniens. Des mesures fermes à cet égard contribueraient à rétablir l'ordre public, ainsi que la crédibilité diminuée de l'Autorité palestinienne. Les éléments incontournables de la réforme sont clairs pour tous, à savoir la consolidation de tous les services de sécurité en trois organes principaux, dotés d'une direction professionnelle et placés sous l'autorité d'un Ministre de l'intérieur efficace faisant rapport à un Premier Ministre ayant les pleins pouvoirs.

Un autre domaine où la réforme est nécessaire est celui des élections. Des préoccupations demeurent au sein de la communauté internationale quant au fait que les préparatifs des élections locales par l'Autorité palestinienne doivent répondre aux normes internationales pour qu'elles soient jugées libres et équitables, en particulier en confiant à la Commission électorale centrale le mandat d'inscrire les électeurs sur les listes électorales.

Israël n'a pas non plus honoré ses engagements au titre de la Feuille de route. L'expansion des colonies de peuplement et l'absence de décision sur la question des avant-postes érigés depuis 2001 sapent de manière grave la confiance palestinienne à l'égard des intentions d'Israël et contribuent au durcissement des extrémistes palestiniens. En dépit des promesses répétées du Gouvernement israélien, les activités d'implantation se poursuivent. D'après des chiffres récents du Ministère de l'intérieur israélien, la population de ces colonies continue d'augmenter. Une augmentation significative de cette population dans les colonies devant être évacuées aux termes du plan de dégagement israélien est particulièrement préoccupante.

Les constructions semblent se poursuivre à un rythme très soutenu, notamment dans les grandes implantations telles que Gush Etzion et Maale Adumim. À l'intérieur et autour de Jérusalem-Est, les activités de construction récentes, tant gouvernementales que privées, continuent à un rythme que les observateurs décrivent comme étant sans précédent depuis 1992. La plupart des activités d'implantation privées se font le long du tracé de la barrière, ce qui pourrait transformer cette barrière en une frontière.

Les colonies parrainées par le Gouvernement israélien, comme celle située le long du pont reliant Jérusalem à Maale Adumim, dans le cadre du controversé plan « E-1 », auront de graves conséquences sur la continuité territoriale du territoire palestinien, aboutissant à la création d'au moins deux cantons palestiniens complètement isolés en Cisjordanie. Les informations selon lesquelles le Gouvernement israélien aurait approuvé des plans de construction de 600 logements supplémentaires à Maale Adumim, qui est déjà la plus grande colonie de peuplement israélienne, sont donc particulièrement inquiétantes. Tout en saluant les instructions du Premier Ministre Sharon d'arrêter et de réexaminer les appels d'offre pour la construction de ces colonies, ce que nous attendons réellement est un gel global et durable des activités de peuplement, comme exigé par la Feuille de route.

Le 20 juillet, l'Assemblée générale a adopté une résolution (résolution ES-10/15), qui prend acte de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice de La Haye concernant la barrière de sécurité israélienne, exige qu'Israël s'acquitte de ses obligations juridiques et demande aux États Membres d'en faire de même. L'Assemblée générale y demande aussi aux deux parties de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Feuille de route et à la Suisse de mener des consultations et de présenter un rapport sur la question de la reprise des travaux de la

Conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève. En outre, la résolution prie le Secrétaire général d'établir un registre des dommages.

Le Secrétaire général a demandé au Gouvernement israélien de respecter ses obligations juridiques. Le Secrétariat étudie actuellement la meilleure manière d'accomplir la tâche que lui a confiée l'Assemblée générale. Je pense que nous pourrons en dire plus sur la question de la barrière le mois prochain.

Dans le même temps, des informations troublantes indiquent que des extrémistes juifs pourraient mener de possibles attaques contre des Lieux saints musulmans à Jérusalem. Le 24 juillet, le Ministre de la sécurité publique israélien a publiquement confirmé que les services de sécurité ont observé que les extrémistes de droite semblaient de plus en plus prêts à mener une attaque contre la mosquée Al-Aqsa. Les responsables israéliens ont insisté sur le fait que, compte tenu des mesures de sécurité renforcées en place, les extrémistes qui voudraient mener une telle attaque auraient beaucoup de difficulté à pénétrer dans le site.

Néanmoins, il faut souligner que, que ce soit à Jérusalem ou ailleurs, et qu'il s'agisse de sites musulmans, juifs ou chrétiens, la sécurité et le caractère sacré de tous les sites religieux est d'une importance fondamentale, en temps normal tout comme dans les situations marquées par la violence, le manque de confiance et l'hostilité. Israël a une obligation incontestable à l'égard de ses propres ressortissants et à l'égard de la communauté internationale d'assurer la pleine protection de tous les sites qui se trouvent actuellement sous son contrôle. Nous demandons donc au Gouvernement israélien de prendre des mesures efficaces contre ceux qui encouragent ou planifient des actes visant à remettre en cause la sécurité et le caractère sacré de ces lieux saints.

L'initiative du Premier Ministre Sharon de retirer les forces armées israéliennes de Gaza et d'une partie de la Cisjordanie et d'évacuer toutes les colonies de peuplement de la bande de Gaza ainsi que les quatre colonies de peuplement situées dans le nord de la Cisjordanie prend de plus en plus d'importance en Israël. Malgré la forte opposition de certains membres de la communauté des colons, les sondages récents montrent que 60 % des Israéliens continuent d'appuyer l'initiative de dégagement.

La position du Quatuor est claire : tout retrait devrait être complet et total; il doit mener à la fin de l'occupation de Gaza et être accompagné de mesures similaires en Cisjordanie; il doit se faire dans le cadre de la Feuille de route et de la vision de deux États, et être pleinement coordonné avec l'Autorité palestinienne et le Quatuor. Un retrait sur cette base créerait de nouvelles possibilités de progresser vers la paix. Cela marquerait une étape importante dans l'histoire du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens. Nous espérons que tant les Israéliens que les Palestiniens se concentreront sur les tâches à accomplir afin de faire du retrait et de ses suites un nouveau départ pour le processus de paix, et non un nouveau point bas dans la longue histoire de leur conflit.

Comme nous l'avons maintes fois affirmé, les exigences pour le succès de l'initiative de retrait sont les mêmes que pour la mise en œuvre réussie de la Feuille de route. L'ONU et la communauté internationale dans son ensemble sont prêtes à aider les parties à cet égard si elles font les bons choix. Les membres du Quatuor ont l'intention de se réunir ici en septembre pour évaluer la situation sur le terrain et envisager ce qui peut être fait.

Le principal organe de coordination de l'aide des donateurs, connu sous le nom de Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, se réunira également – à New York, en septembre – pour examiner comment la communauté des donateurs peut aider les parties à transformer ce retrait en véritable point de départ d'un processus de paix digne de ce nom. Mais encore une fois, tout cela dépend des parties elles-mêmes – c'est-à-dire du Gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne – et des choix qu'elles feront à cet égard.

Sur le plan économique, je dois dire que le tableau reste sombre. L'économie palestinienne est en lambeaux et elle a peu de chance de se redresser si des mesures ne sont pas prises immédiatement. Nous sommes déjà au troisième trimestre de hausse continue du chômage palestinien. Le taux de chômage s'élève à 34,3 %. Les revenus totaux de l'Autorité palestinienne restent bien en deçà du niveau de ses dépenses. Des chiffres publiés récemment montrent un déficit

budgétaire de 38 millions de dollars pour le mois de mai.

D'après une étude récente de la Banque mondiale, la profonde crise économique que connaissent la Cisjordanie et Gaza représente l'une des récessions les plus graves de l'histoire moderne. Elle contribue à appauvrir toute une génération de jeunes Palestiniens ainsi qu'à saper la crédibilité de l'Autorité palestinienne. Et inévitablement, elle accroît la popularité des factions militantes. La cause principale de cette crise est le régime de bouclages imposé par le Gouvernement israélien. Si des changements importants ne sont pas apportés à ce régime de bouclages, l'économie palestinienne ne pourra pas connaître de reprise. De fait, la Banque mondiale a souligné que le plan de désengagement d'Israël n'aurait que des incidences limitées sur l'économie palestinienne et les moyens d'existence des Palestiniens s'il ne s'accompagnait pas d'un assouplissement radical des bouclages comprenant : l'élimination des obstacles internes à la circulation en Cisjordanie, l'ouverture des frontières palestiniennes extérieures au commerce des produits de base et le rétablissement raisonnable de la circulation de la main-d'œuvre palestinienne vers Israël.

Si ces conditions sont réunies, il sera possible de mobiliser davantage de fonds, mais les donateurs ont besoin d'être rassurés quant à l'utilité effective de leurs contributions. L'aide sera débloquée si Israël se retire effectivement et complètement de la bande de Gaza et du nord de la Cisjordanie, dans le cadre de la première étape de la Feuille de route.

L'annonce faite par Israël qu'il allait cesser complètement d'employer des Palestiniens d'ici 2008 est particulièrement inquiétante. D'ores et déjà, le nombre de Palestiniens de Cisjordanie employés en Israël, dans les implantations israéliennes et dans les zones industrielles israéliennes a chuté de 50 000 à 48 000 au cours du deuxième trimestre de 2004. Le nombre d'habitants de Gaza qui travaillent en Israël, dans les implantations et les zones industrielles israéliennes est tombé de 6 000 à moins de 500 entre le premier et le deuxième trimestre de 2004, selon des données récentes. Le nombre de camions assurant le trafic d'import-export en provenance et en direction de Gaza a diminué considérablement : les chargements quittant Gaza ont chuté de 70 % entre avril et mai 2004, et les chargements entrant à Gaza ont baissé de 30 % au cours de la même période.

L'économie palestinienne dépend de l'économie israélienne non seulement pour ses emplois mais également pour les matières premières et le commerce. Les parties pourront décider de modifier ces relations dans le long terme, mais la relance de l'économie palestinienne à court terme dépend du retour à un niveau d'emploi suffisant pour la main d'œuvre palestinienne en Israël.

Si Israël persiste à cesser d'employer des Palestiniens et à mettre en œuvre le plan de désengagement sans mesures d'accompagnement destinées à assouplir les bouclages intérieurs et extérieurs, le chômage et la pauvreté continueront à grimper dans la population palestinienne, avec une résultante inévitable : un ralliement populaire toujours plus important autour des groupes militants et un affaiblissement sans cesse plus marqué de l'Autorité palestinienne qui ne sera plus en mesure d'assurer l'ordre public.

Je voudrais maintenant passer à la situation entre Israël et le Liban. Comme les membres le savent d'après l'additif au rapport du Secrétaire général en date du 21 juillet sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (S/2004/572/Add.1), une grave violation du cessez-le-feu a été commise le 20 juillet. Le long du secteur occidental de la Ligne bleue, des francs-tireurs placés en territoire libanais, qui seraient des tireurs d'élite du Hezbollah, ont causé la mort de deux soldats israéliens à un avant-poste des FDI. Les Forces de défense israéliennes ont riposté par des tirs de chars et des missiles tirés par hélicoptère sur les positions du Hezbollah. Un tir de char a tué un militant du Hezbollah. Le même soir, des avions à réaction israéliens ont survolé le Liban, passant le mur du son à basse altitude au cours d'incursions sur Beyrouth et d'autres zones du pays. Comme il fallait s'y attendre, ces violations ont encore ajouté aux tensions et engendré beaucoup d'anxiété au sein de la population civile libanaise.

Vu le climat tendu qui règne tant le long de la Ligne bleue que dans l'ensemble du Liban suite à cette série d'incidents, je suis heureux de pouvoir dire que les interventions coordonnées et complémentaires de la FINUL, des hauts représentants des Nations Unies et de plusieurs États membres du Conseil de sécurité ont contribué à réduire les tensions et à éviter une nouvelle dégradation de la situation. La période écoulée depuis a été généralement calme, avec même une réduction notable du nombre des violations de l'espace aérien.

Mais les violations de l'espace aérien libanais par Israël ont repris le 9 août.

Les incidents du 20 juillet démontrent la vitesse à laquelle une escalade peut se produire. Il est indispensable que toutes les parties fassent preuve de la plus grande retenue si nous voulons éviter des conséquences dangereuses.

Malheureusement, je ne peux pas dire que l'on ait enregistré des progrès sur la voie des négociations avec la Syrie et Israël. Compte tenu de la situation régionale, il importe au plus haut point qu'Israël et que la Syrie reprennent les négociations de paix suspendues en vue de mettre en œuvre les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Pour finir, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de votre patience au cours de ce long exposé. Le ton et le contenu de ces exposés nous sont tous devenus tristement familiers.

Mon collègue Terje Roed-Larsen nous rappelle souvent que le désespoir et le pessimisme sont les ennemis de tout processus de paix. J'en suis d'accord. Une grande partie de l'exposé de ce mois portait sur les obligations des parties et sur le fait que, dans la plupart des cas, elles ne se sont pas acquittées de ces obligations, mais nous avons nous aussi des obligations au sein de la communauté internationale, l'une des plus élémentaires étant de ne pas nous abandonner au cynisme ou au désespoir. Dans l'intérêt des parties, Israéliens comme Palestiniens, nous devons tous défendre la vision d'une paix juste, durable et globale, sur la base des résolutions du Conseil, pour mettre fin à l'occupation et permettre la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Les dégâts journaliers engendrés par la violence, l'injustice et les indignités de l'occupation peuvent donner l'impression que cette vision est complètement utopique, mais elle ne deviendrait vraiment irréalisable que si nous perdions notre détermination de la concrétiser.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Prendergast de son exposé détaillé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question en consultations officieuses.

La séance est levée à 10 h 50.